

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, LE 9 AVRIL 2019

**LA RÉGION GRAND EST S'ENGAGE EN FAVEUR DES
TROIS DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE
POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE LOCAL**

SIGNATURE OFFICIELLE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
MERCREDI 10 AVRIL 2019 À 16 H30
SIÈGE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE
153 BIS, AVENUE CHARLES DE GAULLE
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

www.fondation-patrimoine.org

CONTACTS PRESSE

FONDATION DU PATRIMOINE

Directrice presse et presse événementielle
Laurence Lévy

Téléphone
01 53 67 76 05

Mail
laurence.levy@fondation-patrimoine.org

Adresse
23-25, rue Charles Fourier
75013 Paris

Site
www.fondation-patrimoine.org

Rejoignez-nous !

[facebook.com/fondationdupatrimoine](https://www.facebook.com/fondationdupatrimoine)

[@fond_patrimoine](https://twitter.com/fond_patrimoine)

[@fondationdupatrimoine](https://www.instagram.com/fondationdupatrimoine)

RÉGION GRAND EST

Justine Virciglio

Téléphone
03 87 33 61 38

Mails
presse@grandest.fr
justine.virciglio@grandest.fr

Site
www.grandest.fr



Tour des Fripons à Ammerschwyr (Alsace)
© Fondation du patrimoine



Fontaine de Viterne (Champagne-Ardenne)
© Mairie de Viterne



Vestiges de l'abbaye de Mureau (Lorraine) © Pargny Vie et Patrimoine

En 2009, un partenariat a été mis en place entre la délégation Lorraine de la Fondation du patrimoine et la Région Lorraine, avec un budget annuel de 500 000 €. Fort de ce succès, un partenariat triennal exemplaire est élargi à toute la Région Grand Est. Il englobe désormais trois délégations de la Fondation du patrimoine : Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine. Son budget se monte à 1,5 million d'euros. Ce partenariat souligne l'engagement de la Région pour la valorisation en faveur de son patrimoine et la reconnaissance du réseau territorial de la Fondation du patrimoine.

La signature officielle de la convention de partenariat aura lieu mercredi 10 avril 2019 à 16h30 entre Guillaume Poitrinal, président de la Fondation du patrimoine, et Jean Rottner, président de la Région Grand Est, en présence de Jean-Christophe Fromantin, maire de Neuilly, Pascal Mangin, président de la commission Culture de la Région Grand Est et des délégués régionaux de la Fondation du patrimoine : Pierre Goetz, délégué Alsace, Dominique Massonneau, délégué Lorraine et Pierre Possémé, délégué Champagne-Ardenne.

Il s'agit du partenariat le plus important entre la Fondation du patrimoine et une collectivité locale, après celui conclu avec le Conseil régional des Hauts-de-France (environ 2,5 millions d'euros en 2018).

En 2018, 11 conseils régionaux ont apporté leur concours à l'action menée par la Fondation du patrimoine, pour un montant global de 5,4 millions d'euros ; 71 conseils départementaux se sont aussi engagés aux côtés de la Fondation du patrimoine, en apportant 886 000 €.

Ce soutien apporté par les collectivités locales permet à la Fondation du patrimoine de compléter son action de mobilisation des dons de particuliers et d'entreprises en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine.

PRINCIPE DU PARTENARIAT

Le partenariat apporte une aide au patrimoine public ou privé, qu'il soit protégé ou non par l'Etat, une priorité étant donnée toutefois au patrimoine non protégé.

L'aide de la Région est conditionnée, pour le patrimoine public et associatif, à la mise en place d'une souscription sous l'égide de la Fondation du patrimoine faisant appel au mécénat populaire, et à la délivrance du label de la Fondation du patrimoine pour le patrimoine privé non protégé.

L'aide accordée par projet est plafonnée à 50 000 € (ou 100 000 € si le projet est en deux phases annuelles successives). Elle ne pourra dépasser 30% de la dépense éligible pour le patrimoine privé et 40% de la dépense éligible pour le patrimoine public et associatif.

LES PROJETS ÉLIGIBLES

L'édifice doit être remarquable par son intérêt patrimonial et historique, ou représentatif au niveau régional (avis du service Inventaire et Patrimoines). Les projets de travaux doivent obtenir un avis favorable sur le plan architectural et technique par l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) et/ou le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) concerné.

Le patrimoine privé et le patrimoine associatif doivent être situés dans des communes de moins de 3 500 habitants. Le plan de financement pour l'opération doit faire apparaître un autofinancement minimum de 20% du montant TTC des travaux de la part du maître d'ouvrage (hors souscription lorsqu'il y a lieu).

Le patrimoine public doit être situé dans une commune de moins de 6 000 habitants. Le plan de financement pour l'opération doit faire apparaître un autofinancement minimum de 20% du montant HT des travaux de la part du maître d'ouvrage (hors souscription). Ce pourcentage peut

être réduit à 10% du montant HT pour les bâtiments inscrits aux monuments historiques, sous réserve que les porteurs de projet concernés aient obtenu la dérogation correspondante

MODALITÉS D'INSTRUCTION ET DE SÉLECTION DES DOSSIERS

L'instruction des dossiers se fait conjointement avec l'expertise de la Fondation du patrimoine, des services de la Région, de l'Inventaire, de la DRAC et des UDAP.

Un comité technique se réunissant au moins 3 fois par an examine ensuite les dossiers et formule des propositions de soutiens financiers pour avis à la Commission Culture de la Région Grand Est, puis pour décision à la Commission Permanente de la Région Grand Est.

EXEMPLES DE PROJETS AIDÉS EN LORRAINE PAR LE PRÉCÉDENT PARTENARIAT

RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DES VERTUS À LIGNY-EN-BARROIS (MEUSE - 55)

Les travaux portant sur la restauration du transept et du clocher de cette église classée reconstruite intégralement au XVI^{ème} siècle s'élevaient à près de 554 000 €. La Fondation a lancé une souscription qui a rapporté 40 615 €. La DRAC a participé à hauteur de 10%, ainsi que le conseil départemental de la Meuse à hauteur de 4%. Le Conseil régional ayant apporté 100 000 €, l'autofinancement du porteur de projet s'est élevé à moins de 315 000 €.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE À ROSIÈRES-AUX-SALINES (MEURTHE-ET-MOSELLE - 54)

Les travaux d'urgence de consolidation et de reprises intérieures de cette église-halle construite au XVIII^{ème} siècle s'élevaient à 577 594 €. La Fondation a lancé une souscription qui a rapporté près de 44 000 € ; 128 400 € ont été apportés grâce au mécénat d'entreprise. La DRAC a participé à hauteur de 26%. Le Conseil régional ayant apporté 50 000 €, l'autofinancement du porteur de projet s'est élevé à moins de 418 000 €.

A PROPOS DES TROIS DÉLÉGATIONS RÉGIONALES CONCERNÉES

Depuis 2010, les délégations Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine de la Fondation du patrimoine ont mobilisé **28,6 millions d'euros** (dont près de 18 millions d'euros grâce au mécénat populaire) en faveur de près de **2 000 projets** de sauvegarde du patrimoine public et privé. Les résultats se répartissent ainsi :

- ▶ délégation Alsace : 10,7 millions d'euros en faveur de 479 projets ;
- ▶ délégation Champagne-Ardenne : 9,1 millions d'euros en faveur de 554 projets ;
- ▶ délégation Lorraine : 8,8 millions d'euros en faveur de 944 projets de sauvegarde du patrimoine.

LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du patrimoine est la première organisation privée de France dédiée à la sauvegarde du patrimoine de proximité le plus souvent non protégé par l'État. Organisme sans but lucratif créé par la loi du 2 juillet 1996 et reconnu d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997, elle a pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine national bâti, mobilier et naturel.

La Fondation du patrimoine est habilitée à délivrer aux donateurs des reçus fiscaux leur permettant de bénéficier de réductions au titre de l'impôt sur le revenu, l'impôt de solidarité sur la fortune et l'impôt sur les sociétés.

Forte de 22 délégations régionales, la Fondation participe activement au renforcement de l'attractivité des territoires en devenant, au fil des années, un partenaire privilégié des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique local et durable, en contribuant

à la création et au maintien d'emplois, en participant à la transmission des savoir-faire et à la formation et l'insertion des jeunes.

En 2018, la Fondation a mobilisé plus de 43 millions d'euros en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine.

LA RÉGION GRAND EST S'ENGAGE POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

La Région mène une politique volontariste visant à assurer l'étude du patrimoine, sa restauration, le soutien aux musées et à la restauration du patrimoine protégé et non-protégé, les programmes de recherches et de valorisation de l'Inventaire général, ainsi que l'activité du Comité d'Histoire Régionale.

« L'un des atouts de notre région, c'est la diversité de son patrimoine historique et culturel. Fort de cette richesse, le Grand Est peut s'appuyer sur son histoire pour en faire un vecteur d'attractivité des territoires. C'est le rôle de notre politique régionale. », déclarent **Jean Rottner**, Président de la Région Grand Est, et **Pascal Mangin**, Président de la Commission Culture.

La Région Grand Est souhaite fédérer les actions en faveur des monuments, les sites et équipements patrimoniaux et garantir la cohérence de l'offre culturelle à l'échelle de son territoire. Elle encourage la création et le développement d'équipements et de projets œuvrant à la valorisation et à la médiation du patrimoine culturel régional, à la sensibilisation du public par la visite, les ateliers ou les chantiers. Ces enjeux constituent un appui important de la politique culturelle régionale en faveur du développement et de l'aménagement culturel des territoires.

Ainsi, par **la signature officielle de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine**, la Région renforce son engagement pour la préservation et la restauration du patrimoine architectural non protégé et les édifices inscrits au titre des Monuments Historiques (IMH). Cette convention permettra d'assurer la transmission du patrimoine culturel aux générations futures, de développer l'offre touristique du Grand Est, d'encourager la transmission des métiers et savoir-faire, de créer des emplois grâce à la mise en place de formations spécialisées et de projets de restauration, de recherches et de valorisation. Elle mobilisera également le mécénat populaire de proximité en faveur du patrimoine bâti.